

VILLE DE MAUBOURGUET

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 10 juillet 2014

Etaient présents: Jean NADAL, Marie BAUDOIN, Yves MENJOULOU, Catherine MARIENVAL, Pierre MANHES, Sylvie DUBERTRAND, Sylvain DOUSSAU, Sonia DELACROIX, Philippe ESTANGOY, Benjamin DORIAN, Mireille SEIMANDI, Pierre RENON, Isabelle CARCHAN, Jean Louis LASSALLE, Cathy LE NOAC'H, Christian PUBLAN, Isabelle CLERCQ, Damien LARROUQUE

Excusée : Nathalie DE BRITO

Secrétaire de séance : Benjamin DORIAN

Le procès verbal de la séance du 15 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Décisions - DE_2014_055

Exonération CFE - DE_2014_056

Montant redevance occupation domaine public réseaux électricité - DE_2014_057

Modification tableau de l'effectif - DE_2014_058

Création poste emploi avenir - DE_2014_059

Décisions - DE_2014_055

Le Conseil Municipal prend acte des décisions dans les domaines prévus par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Adoptée à l'unanimité.

Exonération CFE - DE_2014_056

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de la cotisation foncière des entreprises : les établissements industriels uniquement pour les extensions pour une durée de 5 ans maximum à hauteur de 100 % chaque année.

Adoptée à l'unanimité.

Montant redevance occupation domaine public réseaux électricité - DE_2014_057

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Adoptée à l'unanimité.

Modification tableau de l'effectif - DE_2014_058

Le Conseil Municipal actualise le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins et de la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement de grade.

Adoptée à l'unanimité.

Création poste emploi avenir - DE_2014_059

Le Conseil Municipal crée un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif «emploi d'avenir», d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2014.